



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.23.29.AV

Extension de la ligne de tram entre Sclessin et
Jemeppe-sur-Meuse à LIEGE, SAINT-NICOLAS et
SERAING

Avis adopté le 31/03/2023

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubrique :* Etude d'incidences sollicitée par l'Autorité
- *Demandeur :* Opérateur de Transport de Wallonie (OTW)
- *Auteur de l'étude :* S.A. Pissart, Architecture et Environnement
- *Autorités compétentes :* Fonctionnaires technique et délégué

Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :* 14/02/2023
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :*
 - Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement
 - Objectifs du projet conformément aux objectifs définis par l'art.1er§1er, alinéa 2 du CoDT
- *Audition :* 28/03/2023

Projet :

- *Localisation :* Entre Sclessin et Jemeppe
- *Catégorie de projet :* 2 - Projets d'infrastructure, en ce y compris transport et communications

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise la réalisation de l'antenne « Jemeppe-Standard » en prolongement du tracé du tram en cours de réalisation. A ce stade, il est prévu d'allonger cette ligne dite « courte » (Standard → Coronmeuse + antenne pont Atlas → Bressoux), par les deux projets suivants:

- l'antenne « Jemeppe-Standard » reliant Sclessin (Liège) à la gare des bus de Jemeppe ;
- l'antenne « Coronmeuse -Basse Campagne » reliant Coronmeuse (Liège) au centre commercial de Basse Campagne (Herstal).

AVIS

Avis sur les objectifs du projet

Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

Il relève que ce projet d'extension du tram vers Jemeppe-sur-Meuse depuis Sclessin s'inscrit dans un projet plus global de construction et d'exploitation d'une ligne de tram dans la vallée mosane entre Seraing et Herstal. Cette ligne servira de colonne vertébrale au futur réseau de transport en commun dans l'agglomération liégeoise.

Il attire l'attention sur l'importance de la bonne gestion de la phase de chantier en vue de réduire au maximum les impacts sur la mobilité dans la vallée mosane.

Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

Le Pôle Aménagement du territoire estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.



Samuël SAELENS
Président